

COMPTE-RENDU : ASSEMBLEE GENERALE de DRAPO Le 6 Février 2019 19h à Yerres

Le quorum est atteint avec 208 votants présents ou représentés (sur 309 votants)

1) Rapport moral du président

Même si le réseau DRAPO en est à sa deuxième année complète de fonctionnement, des ajustements sont encore nécessaires pour faire agir au mieux l'ensemble de la structure et en particulier les Collèges des Elus de la République et celui des Associations. Des progrès sont encore à faire pour organiser des réunions de ces collèges sur l'ensemble du territoire sud francilien, pour équilibrer les déplacements de chacun de leurs membres et ainsi favoriser leur venue. Un mode de communication interne par mailing sera mis en place à la suite de notre assemblée générale d'aujourd'hui.

Sur le fonctionnement des différents pôles de notre réseau, cette répartition a permis à DRAPO d'être présent à toutes les réunions concernant le secteur aérien ce qui représente un peu plus de 105 présences (à chaque fois, un d'entre nous ou même plusieurs) sur l'ensemble de l'année 2018. Ces pôles ont aussi fourni nombre de dossiers et publications diverses adressés aux autorités de tutelle dont le ministère des transports par exemple.

Cette présence, cette reconnaissance croissante du réseau DRAPO va aboutir à l'adhésion de deux communes supplémentaires et une association, le GRAAL, qui travaille dans la région de Palaiseau.

Si notre action fait l'objet d'encouragements très nombreux, de félicitations même, en particulier lors des réunions publiques que nous avons tenues, nous nous sommes cependant trouvés en net désaccord avec le comité PRISALT, pendant le premier semestre. Ce désaccord semblant impossible à résoudre entre nous, nous avons demandé l'arbitrage de la DGAC, laquelle a pris en main le dossier avec une première décision le 15 août 2018 pour mettre en œuvre la procédure de décollage en configuration est, procédure votée par la commission consultative de l'environnement de juin 2016. Nous attendons, en principe pour fin février, l'arbitrage au plan vertical de cette même procédure.

Bien entendu, deux sujets centraux, ont fait l'objet d'un gros travail d'analyse par les membres de notre conseil d'administration avec les élus et responsables associatifs représentant les collèges précédemment cités en tant que membre de droit.

Le premier est « depuis toujours » de graver dans la pierre la régulation d'Orly c'est-à-dire le maintien pour le moins du couvre-feu et du plafonnement en créneaux horaires attribuables, avec la contribution de Maître COFFLARD qui nous fournit, sur commande, des documents juridiques forts utiles.

Deux axes principaux sur ce sujet : contraindre la plate-forme de Paris-Orly de revoir son PPBE (action menée avec l'ensemble des associations de la région parisienne sous l'égide de la Convergence Associative dont nous faisons partie) ; trouver des pistes pour faire en sorte que la privatisation de la plate-forme n'aboutisse pas à une dérégulation (rencontres fin 2018 avec des groupes de parlementaires à l'Assemblée Nationale par exemple).

Par ailleurs, nous avons connu un été 2018 particulièrement nuisant pour nos populations survolées avec des records absolus dans le pourcentage de gros-porteurs (plus de 10 % en juillet et en août), gros-porteurs dont les survols se sont concentrés sur la période dite de nuit, de 22 h à 23h30 pour nous. Situation insupportable aussi bien en termes de bruit qu'en termes de pollution atmosphérique engendrés. Il se trouve que beaucoup d'études et de rapports sont parus en fin d'année et démontrent, ce que nous disons depuis bien longtemps une relation survols aériens et santé publique. C'est en cette fin d'année qu'a émergé l'idée d'un rassemblement sur Orly pour faire connaître nos demandes et exigences, c'est maintenant chose faite avec succès.

Je remercie très sincèrement tous les membres du conseil d'administration qui ont contribué, un gros travail a été fourni, permettant des résultats dont je viens vous donner un énoncé rapide, et donc incomplet.

Après débat, le rapport est soumis au vote de l'assemblée

Résolution 1 : le rapport moral du président est adopté à l'unanimité

2) Bilan financier 2018

Exposé de Jacqueline MORICE trésorière avec support visuel sur documents envoyés avec la convocation

Les **recettes** ont progressé d'environ 3000 € par rapport au budget 2017. Elles sont en 2018 sensiblement égales au budget prévisionnel. Les postes cotisations mairies et cotisations individuelles ont sensiblement progressé : nous sommes passés par exemple de 267 à 309 adhérents individuels. Le budget prévisionnel 2019 augmente encore sensiblement avec l'adhésion en cours de trois nouvelles mairies.

Dépenses : au niveau des achats principalement, notons une augmentation sensible du poste 6070 du fait d'achat de matériel (imprimante semi-professionnelle par exemple), une grosse variation par rapport au budget 2017 et au prévisionnel 2018. Le poste 6263, pour les affranchissements, a beaucoup augmenté par rapport au budget 2017 et au prévisionnel 2018. Nous nous sommes rendu compte que des communications par mail avec les administrations et les mairies ne donnaient pas de résultats, nous avons donc décidé de procéder par courrier en étendant nos envois aux 251 mairies survolées à moins de 3000 m. Le coût est conséquent mais les nouvelles adhésions vont équilibrer à terme cette dépense. Les postes rémunérations et charges de personnel représentent 26 000 € sur les dépenses totales de 36 490 €.

Le rapprochement bancaire confirme cette comptabilité et vous noterez un solde de 28 606 € en fin d'année, lequel correspond donc à une année d'avance pour le salaire et charges de notre employée, précaution nécessaire pour éviter toute mauvaise surprise en 2019.

L'année 2018 dégage donc un bénéfice de 279,59 euros

- Après débat, le rapport est soumis au vote de l'assemblée avec 2 votes successifs
- Résolution 2 concerne la validation du **bilan financier 2018 adopté à l'unanimité**
- Résolution 3 concerne la validation du **budget prévisionnel 2019 adopté à l'unanimité**

3) Vote du montant des cotisations et adhésions 2019

- Le bureau de DRAPO propose une reconduction des montants 2018
- Après débat, la reconduction est soumise au vote de l'assemblée
- Résolution 4 vote à l'unanimité de la reconduction des montants

4) Élection des membres du conseil d'administration : selon candidature des adhérents individuels, selon collège des élus, selon collège des associations.

- Adhérents individuels : sont élus par 209 voix

ALISON Jean-Luc, BERGERO Jean-Pierre, BOUTHIER Gérard, CONSTANTIN Eric, DELAGREE Thomas, LAGRANGE Jacques, MERLAT Yves, MORICE Jacqueline, RATTER Patrick, SABADEL Jean-Michel, SERRE Didier, SULIC Anne-Michaële.

- Sont élus comme représentants du Collège des Elus de la République, membres de droit, de notre conseil d'administration :

Quest 2019 : LECLERC Christian, Maire de Champlan, conseiller communautaire Paris-Saclay en charge de l'environnement, suppléant MONTEIRO Antonio, 5ème Adjoint ; TOULLIER Denis, conseiller municipal mairie de NOZAY ; MELHORN Eric, maire de Savigny sur Orge, suppléant, TEILLET Alexis, adjoint au Maire ; THOMAS Olivier, maire de Marcoussis, suppléant, MONZIER Marcel, conseiller municipal.

est 2019 : GONZALES Didier, maire de Villeneuve le Roi ; CLODONG Olivier, maire de Yerres et conseiller départemental, suppléant LE COZ Didier, maire adjoint de Yerres ; GERARD Jacky, adjoint de la commune de Quincy sous Sénart, conseiller communautaire délégué de la communauté Val d'Yerres Val de Seine, en charge des nuisances aériennes ; suppléante LAMIRE Sandrine, adjointe commune de Brunoy ; PAPIN Michel Maire de LESIGNY ; SAUVIGNON Luc adjoint de Brie Comte Robert ; suppléante LOUISE-ADELE Chantal, adjointe de Brie Comte Robert

- Sont élus comme représentants du Collège des Associations, membres de droit, de notre conseil d'administration (répartition entre titulaires et suppléants à établir)

Quest 2019 : Jacques GARANDEL, le GRAAL Palaiseau ; Dominique CATERINI, ELAN-Savigny ; William SCHAAR, NARN 91 Nozay ; Claude CARSAC, ACNAB Saint Arnoult ; Jean Louis CAUDRON ou son remplaçant, antenne DRAPO-EOLE

Est 2019 : Luc OFFENSTEIN, collectif ANA et associations du collectif non adhérentes à DRAPO ; Serge MERCIER, AVIONS Valenton

L'ordre du jour étant épuisé et ayant donné réponses aux questions posées, nous déclarons close notre AG 2019 à 20h15 pour laisser place à la réunion publique programmée à 20h30.